

Comité de bassin Adour-Garonne

Séance du 30 novembre 2021

Point n° 5

Stratégie Education à l'environnement

Pour décision

Stratégie d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'eau et aux milieux aquatiques face au changement climatique

Le Comité de bassin Adour-Garonne a adopté en 2018 un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) Adour-Garonne dont les principales mesures sont déclinées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Le PACC prévoit une combinaison d'actions pour limiter l'impact du changement climatique sur notre territoire, et en particulier « sensibiliser aux conséquences concrètes du changement climatique dans le domaine de l'eau et aux actions possibles ».

Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable contribuent à développer notre sensibilisation aux enjeux de l'eau et doivent conduire à faire évoluer nos pratiques. Il n'y aura pas de capacités à faire face au changement climatique sans évolution de notre gestion de la ressource en eau, il n'y aura pas non plus d'évolution de la gestion de la ressource en eau sans prise de conscience collective des raisons à le faire.

Chaque individu sensibilisé à la préservation de la ressource devient un acteur participant à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux. Il est essentiel de pouvoir démultiplier ces actions car, pour répondre aux enjeux auxquels sera confronté le territoire du Grand Sud-Ouest, nous devons pouvoir compter sur la mobilisation de tous les citoyens.

Conscient de ces enjeux, le Comité de bassin Adour-Garonne adopte une stratégie d'information, d'éducation, de sensibilisation, d'implication et de formation à l'eau et aux milieux aquatiques. L'ambition est d'accroître les actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques en développant une pédagogie active en lien avec les territoires, tout en favorisant la dimension intergénérationnelle. Cette stratégie a été co-construite avec des représentants de la Commission Communication du Comité de bassin et les principaux acteurs de l'éducation à l'environnement qui interviennent dans le domaine de l'eau dans le bassin Adour-Garonne.

Chaque année, ce sont près de 60 000 personnes, dont une majorité de jeunes, qui bénéficient d'informations sur l'eau dans notre bassin. L'agence de l'eau consacre annuellement 0,6 M€ aux actions d'éducation à l'eau, réalisées par plus de 60 structures associatives réparties sur l'ensemble du grand Sud-Ouest.

Cette stratégie concernera tous les champs d'intervention de l'agence de l'eau. Sa mise en œuvre doit conduire à doubler à minima en trois ans le nombre de personnes sensibilisées sur le bassin Adour-Garonne et toucher un public plus large (collectivités, entreprises, décideurs, etc.). Le déploiement de cette stratégie s'appuiera en priorité sur les acteurs de l'éducation à l'environnement (les GRAINE, les URCPIE, les CPIE, la Water Family, Surfrider, les Petits Débrouillards, Ecocène, FNE, etc.) qui réalisent chaque année sur les territoires du bassin Adour-Garonne des actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques auprès d'une diversité de publics.

1. Eduquer, sensibiliser, informer, former pour agir

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, propose dans son article L. 121-8, de définir les actions d'information et de sensibilisation à destination des publics scolaires : « L'éducation à l'environnement et au développement durable, à laquelle concourent l'ensemble des disciplines, permet aux élèves de comprendre les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du développement durable. Elle est dispensée tout au long de la formation scolaire, d'une façon adaptée à chaque niveau et à chaque spécialisation, afin de développer les connaissances scientifiques et les compétences des élèves en vue de leur permettre de maîtriser ces enjeux, notamment ceux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine, sur l'ensemble du territoire national, de maîtriser des savoir-faire et de préparer les élèves à l'exercice de leurs responsabilités de citoyen. Le ministère chargé de l'éducation nationale garantit les contenus, les modalités de mise en pratique de ces contenus et la cohérence du déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre scolaire. »

Plus largement, l'éducation à l'environnement et au développement durable vise à faire comprendre la complexité du monde auquel nous appartenons, à éveiller l'esprit d'initiative pour agir et vivre ensemble en :

- s'adressant à tous, partout et tout au long de la vie, par des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation par et pour l'environnement, au contact du terrain ;
- développant des pédagogies actives et participatives, avec une approche sensible et rationnelle ;
- assurant la construction de liens entre les personnes et la nature, faisant vivre des valeurs humanistes et inscrivant les habitants dans la vie citoyenne.

Ainsi, l'atteinte des objectifs de bon état qualitatif et quantitatif des milieux aquatiques et des ressources en eau nécessite d'assurer une gestion globale à l'échelle des bassins versants en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le contexte d'adaptation au changement climatique la mobilisation de tous et l'évolution des comportements individuels et collectifs sont essentielles pour faciliter et appuyer les actions déployées localement. Les actions de sensibilisation auprès du grand public ont pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés à l'eau face au changement climatique et de permettre leur appropriation par tous.

2. Une stratégie qui mobilise les acteurs de l'éducation à l'environnement dans le Grand Sud-Ouest

La stratégie pour la sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques face au changement climatique vise à soutenir des actions :

- de terrain réalisées au quotidien, dans les territoires, auprès d'une diversité de publics (jeunes, élus, grand public, touristes, etc...) sur leurs différents lieux de vie, intégrant des approches pédagogiques adaptées et ciblées ;

- développées en multi-partenariat à l'échelle d'un territoire de vie : syndicats de rivière, associations, entreprises, collectivités, etc. ;
- permettant de mobiliser les citoyens sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques tout en intégrant les enjeux du climat et de la biodiversité ;
- qui renforcent la possibilité d'agir des citoyens et favorisent la participation citoyenne
- de création et d'innovation sur des démarches et outils pédagogiques adaptées aux différentes cibles ;
- qui permettent de doubler a minima le volume de personnes sensibilisées par an : passer de 60 000 à 120 000 d'ici la fin du 11ème Programme en 2024 ;
- tournées davantage vers le grand public, les élus et les décideurs ;
- qui favorisent le travail de groupe en vue de l'élaboration d'actions pluridimensionnelles, pluri acteurs.

Cette stratégie s'appuiera sur un programme commun à l'échelle du bassin Adour-Garonne pour garantir cohérence, efficacité et sera accompagnée d'une structuration des acteurs afin de :

- accompagner la montée en compétence des acteurs relais ;
- capitaliser les productions pour aller plus loin et être plus efficace en termes de messages et de contenus vulgarisés et pédagogiques ;
- élargir le cadre, au-delà du public scolaire (service national universel, universités, entreprises, collectivités, etc.).

2.1. Partager des enjeux et des messages communs

Le SDAGE a permis de définir un ensemble d'enjeux auxquels nous faisons face sur le bassin Adour-Garonne. Pour garantir la synergie des messages et des actions pédagogiques liées à l'eau sur le bassin et les hiérarchiser, il sera tout à la fois nécessaire de consolider la connaissance et la maîtrise partagée de ces enjeux par les acteurs éducatifs et s'accorder sur la cohérence des méthodes, approches et outils pédagogiques selon les publics. Ce travail se fera en lien avec le conseil scientifique du Comité de bassin et sa Commission Communication.

2.2. Encourager les acteurs à se structurer en un réseau thématique « EAU »

Les acteurs de l'éducation à l'environnement se sont structurés aux échelles régionales sur l'ensemble de leurs activités. Un besoin de coordination spécifique sur la thématique de l'eau doit conduire à plus de collaboration et d'échanges, notamment sur les programmes éducatifs et les actions mises en place. Cette structuration et cette coordination permettront de :

- mutualiser les moyens et les outils existants ;
- développer des outils innovants ;
- renforcer, développer et rendre visibles les actions dans les territoires ;
- s'appuyer sur les têtes de réseaux qui ont, auprès des structures associatives, un rôle d'animation et de coordination sur la thématique eau ;
- organiser des rencontres d'éducation à l'eau avec l'ensemble des acteurs de l'EEDD du bassin, en faire des rendez-vous réguliers ;

- accompagner la montée en compétence des acteurs éducatifs en organisant des formations thématiques (cf. formation au changement climatique en septembre 2019) ;
- mettre en place un comité de pilotage rassemblant l'agence de l'eau, des représentants de la Commission communication et les principaux acteurs de l'éducation à l'environnement pour organiser le déploiement de la stratégie et l'évaluer.

2.3. Nouer des partenariats entre les différents acteurs institutionnels pour accroître les synergies

Afin d'ancrer la stratégie et lui donner un cadrage opérationnel, des conventions de partenariats seront à renouveler ou à formaliser avec :

- les Rectorats d'académie afin de cadrer le partenariat entre l'Agence et l'Education nationale ;
- les DREAL, les Régions, les Départements, les communes, la Ligue de l'enseignement,... afin que l'Agence participe ou soit associée aux événements environnementaux organisés par ces structures (festivals, concours, journées thématiques,...) ;
- les DRAAF et les réseaux des lycées agricoles ;
- le dispositif des Aires Marines Éducatives / Aires Terrestres Éducatives.

A noter que l'agence de l'eau a signé une convention avec les URCPiE et CPIE du bassin Adour-Garonne et la convention-cadre régionale EEDD Occitanie.

Il s'agira également de croiser les politiques publiques en renforçant la concertation avec les acteurs institutionnels territoriaux et favoriser ainsi les actions mutualisées, notamment pour :

- développer et construire des programmes d'actions territorialisés faisant ressortir les enjeux locaux de la ressource en eau face au changement climatique ;
- organiser plus régulièrement des forums locaux de l'eau rassemblant acteurs et institutionnels ;
- organiser des rencontres territoriales entre syndicats de rivières et acteurs associatifs.

2.4. Sensibiliser de nouveaux publics

Cette stratégie a pour ambition d'informer et sensibiliser le plus grand nombre. Il s'agit donc d'élargir les cibles en :

- sortant du cadre scolaire pour développer des actions auprès des centres de loisirs, associations sportives, BDE, centres de vacances et auprès de publics spécifiques (critères sociaux, handicaps, EPADH, etc.) et développer des partenariats avec les opérateurs du service national universel ;
- s'appuyant sur des événements nationaux (Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale des zones Humides, Fête de la nature,...) pour déployer des actions vers les jeunes et le grand public dans les territoires ;

- organisant dans la durée, sur le modèle des « Conférences des citoyens », des temps d'échanges permettant à chacun de s'exprimer, de faire des propositions et de s'approprier ainsi les enjeux locaux de la ressource en eau ;
- organisant une fois par an un événement dans la continuité de l'évènement Odyssey, véritable rendez-vous de l'Agence avec le grand public.

2.5. Proposer des outils innovants

2.5.1. A destination des acteurs relais (enseignants, personnels associatifs, etc.)

Les acteurs éducatifs sont des "relais" pour sensibiliser et mobiliser leurs publics. Ils ont besoin d'outils spécifiques pour travailler efficacement.

Le recensement des outils pédagogiques et leur mise en commun permettra d'identifier les besoins de réactualisation ou de création de nouveaux supports. On pourra ainsi :

- actualiser l'existant, le valoriser et le mutualiser ;
- développer des outils innovants, porteurs de messages, adaptés aux cibles et aux nouvelles demandes d'information ;
- susciter de nouvelles actions originales et inédites ;
- organiser des formations de formateurs.

2.5.2. A destination du grand public, des décideurs, des élus

Il est important de communiquer directement auprès du grand public, des décideurs, des élus avec d'autres outils adaptés à cet usage.

Il s'agira de développer des outils et supports de communication pertinents et vulgarisés afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre, notamment via les sites internet et les réseaux sociaux.

2.6. Créer une « plateforme d'éducation à l'eau »

Afin de mutualiser les ressources existantes sur le bassin, cette plateforme participative servira de lien au réseau. Elle permettra de valoriser et rendre visible la communication émanant des territoires et d'évaluer le dispositif et la stratégie mis en place. Elle sera accessible à tous les acteurs de l'EEDD et permettra de diffuser les informations au grand public.

2.7. Susciter les initiatives et l'innovation des acteurs

Le lancement d'un appel à projets sera proposé afin de faire émerger des opérations originales, innovantes et exemplaires. Les crédits mobilisés par l'Agence pour accompagner les actions de sensibilisation et d'éducation à l'eau seront doublés pour atteindre l'objectif de 120 000 personnes sensibilisés par an sur le bassin Adour-Garonne.

L'accompagnement des initiatives devra s'inscrire dans le temps et permettre d'élargir le réseau des structures œuvrant dans l'EEDD (pas seulement associatives) vers tous les publics et décideurs.

Un bilan des actions déployées dans la stratégie sera proposé régulièrement au Comité de bassin ou à sa Commission Communication.

A partir de cette stratégie, un programme opérationnel sera décliné d'ici fin 2021 et déployé début 2022.

Il est proposé au comité de bassin d'adopter la stratégie d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'eau et aux milieux aquatiques face au changement climatique.